

### PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

#### 2024-2025-2026

Adopté à la séance extraordinaire du 5 décembre 2023

Suivant l'article 951.3 du Code municipal, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années subséquentes. Le programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) doit être adopté lors d'une séance extraordinaire devant être précédée d'un avis public au moins huit jours avant la séance, ce qui a été fait le 24 novembre 2023.

Pour la période 2024 à 2026, les investissements anticipés totalisent (avant subventions) plus de 26 millions de dollars et ils sont répartis comme suit :

Projets	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Total des projets au PTI	Mode de financement	Subventions à confirmer	Commentaires
Nouvelle usine de traitement d'eau potable	600 000 \$	6 000 000 \$	500 000 \$	7 100 000 \$	Règlement d'emprunt de secteur (20%) et PRIMEAU (80%)	5 680 000 \$	
Réfection complète de la rue Aubin et son effluent	1 000 000 \$	2 810 000 \$		3 810 000 \$	Reglement d'emprunt de secteur (25%) et PRIMEAU (75%)	2 857 500 \$	
Appui financier construction nouveau CPE	1 500 000 \$			1 500 000 \$	Règlement d'emprunt		En retour de l'aide : cession des immeubles 5623900 et 5623894, valeur éval. Mun. : 565 000 \$ + aménagement d'un stationnement pour parc des pionniers, secteur St-Michel



## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

# 2024-2025-2026

Adopté à la séance extraordinaire du 5 décembre 2023

Projets	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Total des projets au PTI	Mode de financement	Subventions à confirmer	Commentaires
Réaménagement sous-sol de l'église pour organismes communautaires d'aide aux citoyens	500 000 \$			500 000 \$	Règlement d'emprunt		
Réaménagement du parc de planche à roulettes incluant réseau pluvial du parc		520 000 \$		520 000 \$	Règlement d'emprunt, fonds de parcs et PAFIRSPA	358 600 \$	
Construction d'un gymnase (partie municipale 60% du projet, 40% centre de service scolaire). Projet de 13 à 14 M\$		4 000 000 \$	4 000 000 \$	8 000 000 \$	Règlement d'emprunt (70%) et PAFIRSPA (30%)	4 000 000 \$	
Réfection complète d'une section du chemin de la montagne	450 000 \$				Règlement de secteur, fonds d'infrastructure en eaux, TECQ	200 000 \$	
Réfection complète d'une section de la rue Réjean-Lavoie	700 000 \$				Règlement de secteur, fonds d'infrastructure en eaux, TECQ	500 000 \$	
Restauration des rampes de mise à l'eau		75 000 \$		75 000 \$	Fonds de parcs et/ou FFR (MRC)	75 000 \$	
Contribution phase 2 des résidences du parc naturel habité	500 000 \$			500 000 \$	Règlement d'emprunt, PRQ	250 000 \$	



## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

## 2024-2025-2026

Adopté à la séance extraordinaire du 5 décembre 2023

Projets	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Total des projets au PTI	Mode de financement	Subventions à confirmer	Commentaires
Acquisition d'un camion vacuum	800 000 \$			800 000 \$	Règlement d'emprunt		Élimination des services annuels privés après acquisition (plus de 100 000 \$ par année)
Remplacement des lumières de rues pour du DEL	155 000 \$			155 000 \$	Fonds de roulement		Réduction coût Hydro- Québec, retour investissement 7 ans
Remplacement des 3 unités de ventilation de l'hôtel de ville	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	360 000 \$	Fonds de roulement, PRACIM (65%)	288 000 \$	
Aménagement et agrandissement des stationnements à vocation récréotouristique	50 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	550 000 \$	Règlement emprunt, FFR2, fonds de parc, PARIT (50%)	250 000 \$	
Remplacement de petits véhicules	100 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	220 000 \$	Fonds de roulement		Remplacement véhicules en fin de vie utile
Remplacement de matériel informatique	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	90 000 \$	Fonds de roulement		Remplacement matériel en fin de vie utile
Remplacement de véhicules lourds de déneigement	450 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	1 450 000 \$	Règlement d'emprunt		Remplacement véhicules en fin de vie utile
TOTAL	6 955 000 \$	14 365 000 \$	5 460 000 \$	26 780 000 \$		14 459 100 \$	
Total après subventions				12 320 900 \$			